

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1702

Vorwort: Les mots, de droite à gauche
Autor: Gavillet, André

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des mouvements au compte-gouttes

Sans jouer les Cassandre, le sort des votations de dimanche sur les questions d'immigration paraît scellé. Une majorité des Suisses va probablement accepter de construire des barrières pour décourager les candidats à l'immigration. Alors qu'il faudrait sans doute les encourager.

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, la Suisse n'a pas dû faire face à une vague d'immigration sans précé-

dent. Les trop rares données disponibles concernant les conséquences de l'élargissement de l'Union européenne corroborent ce constat (cf. encadré). Même avec une application sans restriction des accords bilatéraux, le taux des travailleurs originaires des pays de l'UE ne devrait pas augmenter de manière significative.

Sauf en matière automobile, liberté de circulation ne va pas de pair avec augmentation du trafic. Prenons l'exemple des études universitaires. La réforme de Bologne a chamboulé le cursus pour favoriser la mobilité des étudiants. Mais les auditoriums restent très - et même trop - largement fréquentés par des locaux. Les aides financières manquent, sans parler des autres obstacles. Suivre un cours en suédois ou en grec n'est pas à la portée de tout le monde. On ne choisit pas son pays d'émigration sur les mêmes critères que sa destination de vacances.

Or le système actuel ne suffit déjà souvent pas à satisfaire les besoins de l'économie, et pas seulement celle qui requiert du personnel hautement qualifié. Les ouvriers qui s'activent dans les entrailles du Gothard et du Lötschberg ne sont pas de la génération spontanée: ils ont pour la plupart été recrutés à l'étranger. Des travaux plus permanents sont aussi touchés: ainsi, le CHUV mène depuis longtemps une politique active au Québec pour engager le personnel infirmier qui lui fait défaut sur le marché local. Tout indique que la libre circulation des personnes avec l'Union européenne ne suffira pas à combler toutes les demandes. Pour certains secteurs, comme les soins des personnes âgées, la Suisse risque fort de devoir encourager des gens à venir s'installer. Une politique inverse de celle qui nous est proposée.

Les images des pirogues africaines échouant aux Canaries sont effrayantes mais trompeuses. Elles risquent hélas d'envoyer la politique d'immigration droit dans le mur.

ad

Edito

Les mots, de droite à gauche

La campagne présidentielle française, vue de notre balcon, fait penser parfois à des querelles de préau. «Qui a dit quoi sur qui?», avec les médias dans le rôle du rapporteur. Parfois aussi l'emploi d'un mot, d'une formule, surprend, insolite par rapport au discours convenu, gauche-droite. Ségolène Royal plus particulièrement a réinvesti un vocabulaire (l'ordre, le travail, la famille) qui était une référence de la droite, historiquement elle y a laissé sa marque, Maréchal nous voilà! Est-il possible et souhaitable de les récupérer et à quelles conditions?

Ces mots sont ambigus car ils renvoient à des valeurs et en même temps à des structures sociales qui en sont des concrétisations imparfaites. On peut considérer le travail comme un facteur essentiel d'intégration, encore faut-il s'interroger sur la nature de ce travail. Pourrait-on faire l'éloge du travail dans une société esclavagiste? La première obligation pour qui veut se servir de tels mots est de procéder à une description des institutions et des structures qui s'en réclament. C'est-à-dire, des conditions de travail. Et ce n'est pas un hasard si cette formule «les conditions de travail» vient s'insérer dans le débat. C'est une formule de gauche. Le réalisme fait partie de sa tradition intellectuelle. De même pour les autres valeurs. La famille, l'esprit de famille, la solidarité de ce petit cercle, doit être confrontée à la diversité des situations réelles: importance des divorces, des familles monoparentales, légitimité du droit à l'héritage et plus généralement la condition féminine. Quant à l'ordre, qui renvoie aux valeurs de sécurité et de fonctionnement non conflictuel, il faut de même en analyser le contenu. Il a eu régné à Varsovie.

La deuxième précaution à prendre dans l'usage de mots emblématiques que la droite a marqués de son empreinte, c'est de dénouer systématiquement le pharisaïsme. Que signifie exalter la valeur «travail», si dans son action on ne s'inquiète pas, on ne se préoccupe pas, du scandale du chômage. Sans ouvrir le vaste débat marxiste sur l'idéologie comme forme d'aliénation, du moins est-il nécessaire de confronter la valeur dont se réclame une classe politique à son comportement, son dire à son faire.

Les deux démarches, celle du réalisme et celle de la critique de l'idéologie, sont liées. Elles conditionnent absolument la récupération des mots squattés par la droite. C'est plus qu'une précaution, c'est une démarche, une méthodologie qui est, précisément, l'apport de la gauche, sa vocation.

ag

Les barrières tombent à l'intérieur de l'UE

Lors de l'adhésion des dix nouveaux pays membres de l'UE, les anciens Etats membres ont eu le choix d'appliquer tout de suite la libre circulation de personnes ou de prévoir des régimes transitoires. Seuls trois pays ont fait le premier choix dès le 1^{er} mai 2004: le Royaume-Uni, l'Irlande et la Suède. Selon un rapport de la Commission publié en début d'année, l'élargissement n'a pas provoqué un afflux de travailleurs des nouveaux Etats membres. Au début 2006, les ressortissants de ces Etats représentaient moins d'1% de la population en âge de travailler dans tous les pays sauf l'Autriche (1,4%) et l'Irlande (3,8%). Les trois pays qui ont opté pour l'application immédiate n'ont pas regretté leur choix: non seulement les dépenses sociales n'ont pas augmenté mais leurs résultats économiques ont été les meilleurs de l'UE. Depuis le 1^{er} mai 2006, la Finlande, l'Espagne, le Portugal et plus récemment l'Italie ont renoncé à appliquer des restrictions particulières à la libre circulation des ressortissants des nouveaux adhérents. Les autres pays, France et Allemagne en tête, ont opté pour une levée progressive et maîtrisée de ces restrictions, avant tout pour des motifs de politique intérieure.